

transmettra aussi une copie certifiée de tous les ordres faits dans les minutes de ladite cour de district et les honoraires...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout avoué de tout bureau ou institution de l'Etat, dans le cas où il refuserait ou omettrait de représenter ledit bureau...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley, Monticello et Hope.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 29
Projet de loi de la Chambre No 127.

LOI
Exigeant que tous les avoués de tout bureau ou institution de l'Etat, dans le cas où il refuserait ou omettrait de représenter ledit bureau...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout avoué de tout bureau ou institution de l'Etat, dans le cas où il refuserait ou omettrait de représenter ledit bureau...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 30
Projet de loi No 13.

LOI
Limitant le terme des mandats des officiers et des employés de bureaux municipaux d'Etat, de district, de paroisse, et révoquant toute loi en conflit avec celle-ci.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le terme des mandats de tous les officiers élus par tout bureau d'Etat, de district, de paroisse ou municipal se seront pas pour une durée plus grande que le terme des membres du bureau les élitant...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 31
Projet de loi du Sénat No 6.

LOI
Autorisant l'Enregistreur du Bureau des terres à vendre et à transférer à la ville de Shreveport le lit de ce qui est connu comme Lee Cross dans la paroisse Caddo et fixant les termes et conditions de la vente...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que conformément à un avis donné et légalement publié dans la paroisse Caddo de l'intention de demander le passage de cette loi...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 32
Projet de loi du Sénat No 29.

LOI
Exigeant la transmission, avec les records dans les affaires en appel des décrets rendus par les Cours de District, Cour de la paroisse d'Orléans, et par les Cours de la Cour de District, Cour de la paroisse d'Orléans, et par les Cours de la Cour de District, Cour de la paroisse d'Orléans...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 33
Projet de loi du Sénat No 49.

LOI
Autorisant le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat et le revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley, Monticello et Hope.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

certificat de paiement portant au intérêt semi-annuel, pour ces certificats de paiement pour améliorations publiques qui, après que ont été déposés...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 56 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, session de 1908, est amendée de façon à y insérer les dispositions suivantes:

Sec. 4. Il est, en outre, décrété, etc., Que dans les contrats pour des améliorations publiques qui ont pour objet la construction, la rénovation ou la réparation de bâtiments publics, la ville de la Nouvelle-Orléans pourra...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 34
Projet de loi du Sénat No 50.

LOI
Antérieurement le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir d'hypothéquer ou de mettre sous bon la plantation Angola située dans la paroisse Ouest-Falcons, et de se servir du produit de ladite hypothèque ou bon émis dans ce but pour ériger une raffinerie de sucre sur ladite plantation.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley, Monticello et Hope.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 35
Projet de loi du Sénat No 49.

LOI
Autorisant le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat et le revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley, Monticello et Hope.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat est autorisé à et revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley et Monticello situées dans la paroisse Iberville...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 36
Projet de loi du Sénat No 49.

LOI
Autorisant le Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat et le revêtu du pouvoir de vendre, affermer ou disposer autrement des plantations Oakley, Monticello et Hope.

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 37
Projet de loi du Sénat No 41.

LOI
Amendement la loi 56 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, session de 1908, insérée: Une loi amendement la loi 45 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, session de 1906, dans la ville de la Nouvelle-Orléans pourvu que le paiement de l'intérêt soit fait...

H. G. DUPRE, Orateur de la Chambre des Représentants. P. M. LAMBRÉMONT, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. Y. SANDERS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

AMUSEMENTS
WEST END TOUJOURS NOUVEAU
ORCHESTRE MILITAIRE DE TOUSSA
VAUDEVILLE
PORTRAITS MOUVANTS
ADMISSION GRATUITE

MOTEL ET RESTAURANT DU WEST END
T. TRACHINA, Prop.
Ouvert tous les Jours
Tous les Matins de la Saison pour Cuisine et Service Complet

Low Rose's Winter Garden
Baroque, près Poydras.
Originairement de "Pop" Vandeville.
Six Arts Etolles et les Plus Beaux Parquets Mosaïques du Monde.

LOC-SHUBERT
Grand Divertissement de Tableaux
O. T. CRAWFORD.
Changement de Tableaux les Dimanches Jours

Wandeville, Lewisburg, Madisonville et Madisoville.
Steamer NEW CAMELIA
Commencement le 7 Avril 1910.

EXCURSIONS
\$1.00 Aller et Retour \$1.00
Madisoville, Lewisburg, Madisonville, Plaquemine, Port-Cadot et retour à la Nouvelle-Orléans

MANDVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, HOULTONVILLE.
STEAMER COGNING
Quatre Voyages par semaine

Excursions du Dimanche
\$1.00 Aller et Retour \$1.00
Le 20 et 27 de l'été de la Nouvelle-Orléans à la Nouvelle-Orléans

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

AVIS DE SUCCESSIONS
Succession de Mary Louisa, Veuve de William Galtier.

Succession de Miss Mary A. Arndt, Veuve de Francis J. Brown.

Succession de Miss Charlotte Elise, Veuve de August F. Brown.

AVIS AUX OREANOIERS
W. L. Nelson and Company Ltd.
Nelson and Company Ltd.

Succession de Miss Charlotte Elise, Veuve de August F. Brown.

Succession de Miss Charlotte Elise, Veuve de August F. Brown.

LAZARDS
STEIN-BOG'S ET AUTRES
Compagnie de Parfums, Toilettes et Fashions.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.

LE LAIT LAROLA
DE BRETHAN
Conservé la peau, le maintient toujours fraîche et la prévient des gerçures et des irritations.